



Fair Vote Canada Représentation équitable au Canada

Pourquoi la représentation proportionnelle?

Un aperçu des preuves

Ce document résume les résultats émanant de la recherche comparative sur la performance des deux grandes familles de systèmes électoraux : la représentation proportionnelle et le mode de scrutin majoritaire « tout au vainqueur ». Nous savons déjà que la proportionnelle fait compter tous les votes et qu'elle produit donc des résultats électoraux plus représentatifs que les modes de scrutins majoritaires. De nombreuses études démontrent que la proportionnelle surpasse les systèmes à un seul gagnant également sur les plans de la démocratie, de la qualité de vie, de l'égalité des revenus, de la performance environnementale et de la croissance économique.

Les deux familles de systèmes électoraux

Il existe deux grandes familles de systèmes électoraux :

1) **Les systèmes « tout au vainqueur »**. Les politologues qualifient cette première catégorie de « majoritaire ». Ces systèmes comprennent entre autres [le vote majoritaire uninominal à un tour](#) et le [vote alternatif](#). Ces systèmes utilisent des circonscriptions uninominales selon quoi c'est le groupe d'électeurs d'un camp donné le plus nombreux qui élira le représentant gagnant de chaque circonscription. Ces systèmes « tout au vainqueur » sont conçus pour produire des gouvernements majoritaires dans lesquels un seul parti gagnerait normalement plus de la moitié des sièges et tout le pouvoir de décision, souvent avec moins de 50% du vote populaire.

Ces systèmes présentent tous les mêmes défauts fondamentaux : un haut pourcentage de votes gaspillés; des résultats globalement déformés où le nombre de sièges gagnés ne reflète pas le vote populaire; la suppression des points de vue minoritaires; une culture de confrontation entre les partis politiques et des législatures ne représentant pas très bien la diversité du pays.

2) **La représentation Proportionnelle**. Les systèmes de représentation proportionnelle comprennent le système de [listes bloquées par parti](#), qui est commun dans le monde, la [Représentation proportionnelle mixte compensatoire](#) (RPM), et le [Scrutin à vote unique transférable](#) (VUT). Ces systèmes électoraux s'articulent de façon différente d'un pays à l'autre. Ils sont conçus pour produire une législature représentative en adoptant comme principe que le nombre de sièges accordés à chaque parti devrait correspondre au pourcentage du vote populaire obtenu. La proportionnelle a tendance à produire les législatures qui reflètent mieux la diversité des points de vue y compris la diversité ethnique et la diversité des sexes. Parce qu'un seul parti gagne rarement plus de 50 % des voix, le résultat le plus commun est un

gouvernement de coalition formé par deux ou plusieurs partis représentant une majorité effective d'électeurs.

Comparaison entre les systèmes « tout au vainqueur » et proportionnels

Il existe une abondance de recherches comparatives contrastant l'impact sur la société du choix de système électoral dans les pays utilisant des systèmes majoritaires et ceux utilisant des systèmes proportionnels. Nous résumons dans ce qui suit les résultats de cette recherche par rapport aux principaux enjeux pour les citoyens. Ce qui suit englobe une vaste gamme d'indicateurs et de dimensions. Cela n'est pas étonnant, puisque les réflexions théoriques nous permettent d'anticiper que le choix d'un système électoral ait de vastes conséquences sur la relation entre citoyens et leurs gouvernements ou la façon dont les politiques sont conçues et appliquées.

Parmi les raisons nous permettant d'anticiper les impacts de l'application d'un mode de scrutin proportionnel sont les suivantes :

- La représentation proportionnelle accorde la même valeur à tous les votes et devrait pour cette raison mieux responsabiliser les gouvernements face aux citoyens et mieux satisfaire les ambitions démocratiques des électeurs. On aperçoit certaines conséquences de cela dans la section intitulée « Qualité de la démocratie » ci-dessous.
- Un aspect des modes de scrutin « tout au vainqueur » est que de petits changements dans les préférences des électeurs peuvent se traduire en changements beaucoup plus grands dans le nombre de sièges gagnés par un parti et la capacité de ce parti de former le prochain gouvernement. Ce phénomène donne lieu à un taux élevé d'incertitude politique accompagné de renversements des politiques lorsqu'un gouvernement majoritaire est remplacé par un gouvernement majoritaire d'une autre tendance idéologique. Cela encourage les partis à chercher l'avantage politique immédiat aux dépens des enjeux à long-terme. L'élimination de ces tendances sous un régime proportionnel ouvrirait la porte à une perspective plus fortement axée sur le long terme et à un plus grand degré de cohérence des politiques dans le temps.
- En faisant compter tous les votes et en permettant une plus grande gamme de points de vue d'être représentés dans la chambre législative, la proportionnelle renforce le pouvoir du citoyen ordinaire. On s'attendrait à ce que cela finisse par avoir un impact sur les inégalités socio-économiques, sur l'accès aux services sociaux et sur la façon de gérer la diversité en général dans le pays. Cette ligne d'argumentation est mise en exergue dans un livre récent de Salomon Orellana (2014), selon qui la représentation d'une plus grande diversité de voix en chambre permet au pays dotés de systèmes proportionnels d'être plus performants sur quatre plans :
 - l'innovation en matière des politiques;
 - une tendance réduite des politiciens à promettre des solutions rapides à des problèmes complexes;
 - la sophistication accrue de l'électorat;

- une réduction du contrôle exercé par les élites sur les prises de décision.

Qualité de la démocratie

Arend Lijphart (1999 et 2012), un politologue de renommée mondiale, a dévoué sa carrière à étudier les différences entre divers indicateurs de qualité de la vie démocratique dans les démocraties majoritaires ou « consensuelles » (c'est-à-dire proportionnelles). Dans son étude de référence intitulée *Patterns of Democracy: Government Forms and Performance*, il compare 36 démocraties sur une période de 55 années. Il constate les tendances suivantes dans les pays utilisant des systèmes proportionnels :

Faisant appel aux Indicateurs de gouvernance mondiaux de la Banque mondiale et aux indicateurs de l'Indice de perception de la corruption de Transparency International, Lijphart (2012) constate que les pays utilisant la représentation proportionnelle ont une meilleure performance pour 16 des 17 mesures de bonne gouvernance et de prise de décision – dans neuf cas à un niveau statistiquement significatif. Cela comprend des mesures de l'efficacité du gouvernement (qualité et indépendance de la fonction publique et qualité du processus d'élaboration des politiques), un indicateur de la primauté du droit et des indicateurs du niveau et du contrôle de la corruption (y compris en ce qui concerne la capture de l'État par les intérêts des élites).

Il montre en outre que dans les systèmes proportionnels,

- Le taux de participation des électeurs a tendance à être plus élevé – environ 7,5 points de pourcentage de plus en moyenne, lorsqu'on tient compte d'autres facteurs contextuels.
- Les politiques gouvernementales sont plus proches de l'opinion de l'électeur médian.
- Les citoyens sont plus satisfaits de l'état de leur démocratie, même quand le parti pour lequel ils ont voté n'est pas au pouvoir.
- Il n'y a qu'une augmentation marginale du nombre de partis au Parlement.
- Le pourcentage de femmes élues au parlement est 8 points de pourcentage de plus.
- Le taux de participation politique et le niveau des libertés civiles sont plus élevés.

Lijphart en retient que les démocraties consensuelles utilisant la proportionnelle sont des démocraties « plus douces, plus sympathiques » (p. 293).

La recherche menée par d'autres auteurs donne des résultats identiques. McDonald, Mendes et Budge (2004), qui ont étudié 254 élections produisant 471 gouvernements dans 20 pays, confirment la conclusion de Lijphart selon quoi les systèmes proportionnels produisent des gouvernements qui reflètent mieux les points de vue de l'électeur médian.

Pilon (2007 : 154-155) est relativement prudent concernant l'effet attendu de la proportionnelle sur le taux de participation aux élections, faisant remarquer que les estimations de cet effet varient d'une étude à l'autre et dépendent d'autres facteurs que le seul choix du système électoral. Il estime néanmoins qu'en règle générale, la proportionnelle donne des taux de participation d'environ 7 à 8 points de pourcentage de plus élevés que les systèmes majoritaires.

Stabilité et perspective axée sur le long terme

L'un des principaux débats concernant la représentation proportionnelle porte sur la question du niveau de stabilité ou d'instabilité politique qui lui est associé. Il s'agit d'un sujet complexe, puisque la question de la stabilité a plusieurs dimensions, et cela ne nous avance pas beaucoup de se pencher sur l'expérience de tel ou tel pays. Cette question est abordée en détail par Pilon (2007 : 146-154) qui trouve déficients les arguments et les preuves apportés contre la proportionnelle sur ce plan. Il aborde en particulier les deux cas de l'Italie et d'Israël, si souvent évoqués par les défenseurs des systèmes majoritaires et démontre l'inexactitude des analyses habituelles ainsi que l'intérêt limité de ces deux exemples pour des pays dont le contexte politique est très différent. À son avis, l'expérience de pays stables tels que l'Allemagne et la Nouvelle-Zélande, qui n'ont pas connu les mêmes difficultés que l'Italie ou Israël, est bien plus pertinente pour apprécier les conséquences que la RP pourrait avoir dans un pays comme le Canada.

La recherche comparative au sujet de l'instabilité politique fait valoir qu'il y a peu de différences entre les pays utilisant la proportionnelle et les pays utilisant des systèmes « tout au vainqueur ». En utilisant comme indicateur le nombre d'élections entre 1945 et 1998, Pilon calcule que les pays dotés de systèmes majoritaires ont été appelés aux urnes 16,7 fois, alors que les pays utilisant des systèmes proportionnels ont eu en moyenne seulement 16,0 élections (Pilon, 2007). La différence entre ces deux groupes de pays est donc minime. Il fait remarquer d'autres sources de données montrant que la durée de vie des gouvernements dans les pays utilisant la proportionnelle est un peu plus courte (1,8 années contre 2,5 années pour les pays à scrutin uninominal), mais accorde peu d'importance à ces chiffres, qu'il considère faussés par l'expérience italienne qui avait compté 48 gouvernements en 46 ans alors que la plupart de ces dits changements de gouvernement auraient été vus comme de simples remaniements ministériels dans d'autres pays démocratiques (p. 147). Il retient que l'instabilité n'est pas un problème pour les pays occidentaux utilisant la RP (p. 151).

Les recherches menées jusqu'ici ne disent rien sur l'instabilité occasionnée soit par les changements de politiques qui se produisent lorsqu'un gouvernement en remplace un autre dont l'orientation idéologique est différente, soit par la fixation des politiciens sur les problèmes du court-terme au dépens des considérations à long-terme, que l'on retrouve dans les systèmes « tout au vainqueur ». Les sous-sections qui suivent nous permettent de constater que les pays dotés de systèmes proportionnels sont mieux équipés pour gérer des enjeux à long terme tels que la bonne gestion fiscale, la croissance économique ou la gestion de l'environnement.

La performance économique et fiscale

En analysant les performances économiques de pays utilisant différents systèmes, Carey et Hix (2009) ont constaté que les pays dotés de systèmes modérément proportionnels sont fiscalement plus responsables et plus susceptibles de manifester des excédents budgétaires. Orellana (2014) montre que les systèmes proportionnels s'accompagnent de surplus budgétaires plus élevés ou de déficits budgétaires moins prononcés, assortis de niveaux de dette nationale inférieurs en comparaison aux pays dotés de systèmes moins proportionnels. L'analyse de régression d'Orellana permet d'entrevoir un excédent de 0,05 % du PIB pour les pays dotés de systèmes entièrement proportionnels, contre un déficit de 2,9 % du PIB dans les pays dotés de systèmes majoritaires. La dette nationale anticipée est de 65,7 % plus élevée

dans les pays dotés de systèmes majoritaires, ce qui signifie que le coût du service de la dette serait plus élevé.

Pour ce qui est de la performance économique plus générale, la corrélation semble dépendre de l'échantillon utilisé. Lijphart (2012) et Orellana (2014) n'ont trouvé aucune relation entre les systèmes électoraux et la croissance économique. Toutefois, lorsque Knutsen (2011) a examiné une période historique beaucoup plus longue, impliquant 3 710 années-pays de données couvrant 107 pays de 1820 à 2002, il a constaté que les systèmes proportionnels et semi-proportionnels s'accompagnent d'une augmentation « remarquablement robuste » et « plutôt importante » de la croissance économique - un point de pourcentage d'augmentation par rapport aux systèmes à scrutin majoritaire. Il explique cela en raison de la tendance de la proportionnelle à promouvoir des politiques visant l'intérêt élargi de la population plutôt que les intérêts spéciaux et à produire des politiques économiques plus stables et plus crédibles. Il conclut que les systèmes proportionnels et semi-proportionnels génèrent plus de prospérité que les systèmes majoritaires.

Gestion de l'environnement

Fredriksson (2004) a observé que les pays dotés de représentation proportionnelle ont des politiques plus strictes par rapport à l'environnement. Darcie Cohen (2010) a constaté qu'ils avaient aussi plus rapidement ratifié le protocole de Kyoto et que leur part des émissions de carbone mondiales avait diminué.

Quant à la performance relative à la gestion de l'environnement, Lijphart (2012) et Orellana (2014) ont constaté que les pays à mode de scrutin proportionnel marquaient six points de plus sur l'Indice de la Performance environnementale de Yale qui évalue la performance environnementale d'un pays dans dix domaines tels que la santé environnementale, la qualité de l'air, la gestion des ressources, la biodiversité, la protection de l'habitat, la sylviculture, la pêche, l'agriculture, et le changement climatique.

En utilisant les données de l'Agence internationale de l'énergie de l'OCDE, Orellana (2014) montre qu'entre 1990 et 2007, alors que les émissions de carbone étaient en hausse partout dans le monde, l'augmentation statistiquement anticipée de ces émissions était significativement plus faible, seulement 9,5 %, dans les pays dotés de systèmes entièrement proportionnels, contre 45,5 % dans les pays dotés de systèmes « tout au vainqueur ».

Il constate que les citoyens des pays dotés de modes de scrutin proportionnels sont plus favorables à l'action environnementale et plus disposés à défrayer les coûts associés à la protection de l'environnement. Il montre que l'utilisation des énergies renouvelables était environ 117 % plus élevée dans les pays dotés de systèmes électoraux entièrement proportionnels.

En somme, les pays dont les systèmes électoraux sont proportionnels ont tendance à agir plus vite et à en faire plus pour protéger l'environnement.

Les politiques sociales

Comme on l'a fait remarquer ci-dessus, la proportionnelle accorde plus de pouvoir aux citoyens ordinaires. On pourrait ainsi s'attendre à des répercussions de cela sur les taux d'inégalité des revenus ou les choix de politiques sociales. Ces attentes sont confirmées par la recherche.

Inégalité des revenus

Lijphart (2012) a montré que les pays munis de systèmes proportionnels avaient un niveau d'inégalité des revenus considérablement plus bas (p. 282).

Birchfield et Crepaz (1998 : 192) ont observé pour leur part que « les institutions politiques consensuelles (qui utilisent la représentation proportionnelle) ont tendance à réduire les inégalités des revenus, tandis que les institutions majoritaires ont l'effet *contraire* ». Les résultats de l'analyse économétrique qu'ils présentent sont fort significatifs, la RP expliquant 51 % de la variance dans les taux d'inégalité des revenus d'un pays à l'autre.

Les auteurs expliquent ce résultat par référence au niveau de pouvoir politique accru des citoyens dans les pays où la RP est utilisée. Selon eux,

« Plus l'accès aux institutions politique est ouvert, plus le système politique est représentatif, et plus les citoyens participeront au processus politique pour défendre leurs intérêts, ce qui se manifestera, entre autres, par un niveau d'inégalité des revenus inférieur. Des institutions politiques consensuelles de ce genre rendent le gouvernement plus sensible aux demandes d'un éventail plus large de citoyens » (p. 191).

Vincenzo Verardi, dans son étude de 28 démocraties en 2005, a lui aussi constaté que les inégalités diminuent quand le degré de proportionnalité d'un système augmente.

Le développement humain

Afin d'analyser les effets de la RP sur la qualité de vie de la société en général, Carey et Hix (2009) se sont penchés sur 610 élections sur une période de plus de 60 ans dans 81 pays. Ils ont constaté que ceux d'entre eux qui utilisent la RP obtiennent des scores plus élevés en ce qui a trait à l'Indicateur de développement humain des Nations Unies. Cet indicateur touche à la santé, à l'éducation et au niveau de vie et constitue ainsi un bon indicateur général de la performance des gouvernements pour ce qui touche à la livraison des services publics et au bien-être social. Lijphart constate que les pays utilisant la RP investissent une moyenne de 4,7 5% de plus en dépenses sociales que les démocraties à systèmes majoritaires.

Se concentrant sur un indicateur de santé d'une importance croissante aujourd'hui, Orellana (2014) démontre que le taux d'obésité anticipé chez les adultes est considérablement plus faible, soit 12 % seulement, dans les pays où les systèmes électoraux sont entièrement proportionnels, alors que ce taux atteint en moyenne 26 % dans les pays ayant des systèmes majoritaires.

La diversité et la cohésion sociale

L'impact du mode de scrutin sur la société peut être considérable puisqu'il concerne la relation entre les citoyens et le gouvernement et la relation des citoyens entre eux. Tel que mentionné plus tôt, Orellana (2014) évoque une série de raisons pour croire que la place accordée à une plus grande diversité de points de vue dans les pays dotés d'un mode de scrutin proportionnel peut avoir un impact. Voici quelques-unes des conséquences qui semblent découler de l'adoption d'un mode de scrutin plus proportionnel.

Les préjugés, la tolérance et l'évolution des attitudes

L'impact des systèmes électoraux sur la société peut être profond. Par exemple, en utilisant les données du World Values Survey entre 1981 et 2010, Orellana (2014) a constaté que les citoyens des pays avec des systèmes proportionnels ont tendance à afficher des niveaux inférieurs de préjugés envers les groupes minoritaires et marginalisés. Ces niveaux dans les pays dotés de systèmes majoritaires sont d'environ 44 % plus élevés sur l'échelle des préjugés en comparaison aux pays dont les systèmes électoraux sont entièrement proportionnels.

Il a de plus montré que les citoyens des pays dotés de systèmes électoraux plus proportionnels ont tendance à avoir des niveaux plus élevés de tolérance pour l'homosexualité, l'avortement, le divorce, l'euthanasie et la prostitution et un niveau plus élevé de désaccord avec l'idée que les hommes font de meilleurs leaders.

Qui plus est, les attitudes à l'égard de ces questions ont tendance à évoluer plus rapidement dans les pays dotés de systèmes proportionnels. Sur une période d'environ 25 ans, la tolérance de l'homosexualité a augmenté de 0,41 points dans les pays utilisant des systèmes proportionnels contre 0,20 points dans les pays à circonscriptions uninominales.

L'application de la loi et la défense

La tendance des politiciens à chercher ces solutions rapides dans le cadre du système « tout au vainqueur » nous permet de comprendre d'intéressantes différences dans la façon d'appliquer la loi dans des pays dotés de différents modes de scrutin. Orellana (2014) et Lijphart (2012) ont constaté que l'opinion publique a une plus grande tendance à appuyer des solutions punitives pour répondre à la criminalité dans les pays à mode de scrutin moins proportionnel. Ces pays ont des taux d'incarcération plus élevés, une plus grande utilisation de la peine capitale et un taux plus élevé de surveillance des citoyens. Orellana (2014) a constaté que le soutien du public pour l'incarcération était environ 28 % plus élevé dans les pays dotés de systèmes majoritaires. Confirmant des résultats similaires obtenus par Lijphart (2012), il montre que le taux d'incarcération anticipé pour un pays doté d'un mode de scrutin entièrement proportionnel était de 136 par 100 000 personnes contre 246 dans les pays à systèmes majoritaires.

Se fondant sur un indicateur de la vie privée et de la surveillance produit par Privacy International (2011) pour plus de 30 pays, Orellana (2014) a montré que les pays ayant des systèmes proportionnels marquaient un score 58 % plus élevé sur l'indice de la vie privée.

En analysant les dépenses militaires moyennes en pourcentage du PIB entre 1988 et 2012 et des données du Stockholm International Peace Research Institute, Orellana (2014) a constaté

que le niveau anticipé des dépenses militaires pour les pays dotés de systèmes majoritaires était plus de deux fois plus élevé que celui de pays ayant des systèmes entièrement proportionnels (2,6 % contre 1,1 % du PIB).

Leblang et Chan (2003) ont pour leur part constaté que le système électoral d'un pays est le plus important prédicteur de la participation d'un pays à la guerre, selon trois mesures différentes : (1) quand un pays a été le premier à initier la guerre; (2) quand il a rejoint une coalition multinationale dans une guerre en cours; et (3) combien de temps il est resté dans une guerre une fois engagé.

Lijphart (2012) a constaté que la représentation proportionnelle est fortement associée à un degré réduit d'événements violents, à une plus grande stabilité politique et une probabilité réduite de conflit interne.

La proportionnalité doit-elle être parfaite pour en tirer profit?

Une question qu'il incombe de se poser est celle de savoir si la proportionnalité doit être parfaite avant que son impacte se fasse sentir. La question est pertinente pour un pays comme le Canada, qui envisage des options telles que la représentation proportionnelle mixte (RPM) ou d'autres options à base régionale, qui ne sont pas parfaitement proportionnelles. Cette question était le sujet principal de la recherche menée par Carey et Hix (2009 et 2011).

Ces auteurs ont démontré qu'un système électoral modérément proportionnel comportant des districts plurinominaux de six à huit sièges suffirait presque autant que des systèmes plus purement proportionnels pour produire des résultats favorables à la représentation équitable de l'électorat (2011 : schéma 3). Les auteurs font valoir qu'un certain nombre de pays, tels que le Costa Rica, la Hongrie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne ont choisi l'option d'un taux de proportionnalité modéré en configurant leurs systèmes électoraux (2011 : 384).

Conclusion

En conclusion, les résultats de la recherche comparative sont clairs. La représentation proportionnelle surpasse les systèmes « tout au vainqueur » sur presque tous les plans :

- la qualité de la vie démocratique elle-même
- le niveau de prudence appliqué à la gestion fiscale
- le niveau de croissance économique
- la gestion de l'environnement
- la réduction des inégalités des revenus
- niveaux de développement humain plus élevés
- une plus grande tolérance de la diversité
- une approche d'application de la loi moins axée sur les mesures punitives
- un plus grand respect pour la vie privée des citoyens
- des niveaux réduits de conflit et de militarisme.

Références :

- Birchfield, Vicki et Crepaz, Markus (1998). « The impact of constitutional structures and collective and competitive veto points on income inequality in industrialized democracies ». *European Journal of Political Research* 34: 175–200.
<http://www.people.fas.harvard.edu/~iversen/PDFfiles/Birchfield&Crepaz1998.pdf>
- Carey, John M. et Hix, Simon (2009) « The electoral sweet spot: low-magnitude proportional electoral systems. » PSPE working papers, 01-2009. Department of Government, London School of Economics and Political Science, London, UK.
<http://www.electoralreformforcanada.ca/2009%20Carey%20-%20Electoral%20Sweet%20Spot.pdf>
- Carey, John M. and Hix, Simon (2011). « The Electoral Sweet Spot: Low-magnitude Proportional Electoral Systems. » *American Journal of Political Science* 55-2: 383-397.
<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1540-5907.2010.00495.x/epdf>
- Cohen, Darcie (2010). « Do political preconditions affect environmental outcomes? Exploring the linkages between proportional representation, Green parties and the Kyoto Protocol ». Simon Fraser University. <http://summit.sfu.ca/item/10084>
- Knutsen, Carl (2011). « Which democracies prosper? Electoral rules, forms of government, and economic growth ». *Electoral Studies* 30: 83-90.
- McDonald, M., Mendes, S. and Budge, I. (2004). « What are elections for? Conferring the median mandate ». *British Journal of Political Science* 34: 1-26, Cambridge University Press. <http://cdp.binghamton.edu/papers/What%20Are%20Elections%20For.pdf>
- Lijphart, Arend (2012). *Patterns of Democracy. Government Forms and Performance in 36 Countries*. New Haven, CT: Yale Press. Although this book is not available electronically, Fair Vote Canada has produced a summary of the 1999 edition:
<http://www.fairvote.ca/wp-content/uploads/2013/10/Lijphart-Summary.pdf>
- Leblang, D., & Chan, S. (2003). « Explaining wars fought by established democracies: do institutional constraints matter? *Political Research Quarterly* », 56(4), 385–400.
- McDonald, M., Mendes, S. and Budge, I. (2004). « What are Elections for? Conferring the Median Mandate ». *British Journal of Political Science* 34: 1-26, Cambridge University Press. <http://cdp.binghamton.edu/papers/What%20Are%20Elections%20For.pdf>
- Orellana, Saloman (2014). *Electoral Systems and Governance: How Diversity Can Improve Policy Making*. New York: Routledge Press Press (résumé en anglais par RÉC : <http://tinyurl.com/gmjtq2t>).
- Pilon, Dennis. (2007). *The Politics of Voting: Reforming Canada's Electoral System*. Toronto: Emond Montgomery.
- Verardi, Vincenzo (2005). « Electoral Systems and Income Inequality ». *Economics Letters*, 86-1: 7-12, January 2005.
- Wikipedia : Suivre les liens dans la première partie sur les différents systèmes électoraux.
- World Values Survey: <http://www.worldvaluessurvey.org/WVSCContents.jsp>.